

Ministère de l'Éducation Nationale
Etablissement Public Local d'Enseignement



Directeur délégué aux formations
professionnelles et technologiques

04 79 75 28 68

ddf.0731043m@ac-grenoble.fr

NOM et Prénom de l'élève stagiaire :

Date de naissance :

Certificat d'aptitudes professionnelles
OPÉRATEUR OPÉRATRICE LOGISTIQUE

Année scolaire 2026-2027 – 1 CAP OOL

Dates de la formation en milieu professionnel :

Du _____ au _____

Du _____ au _____

PROMESSE DE STAGE

document non contractuel pour
l'établissement d'une convention de stage

1. L'entreprise (ou l'organisme) :

Adresse :		
Code postal :	Commune :	
Téléphone :	Courriel :	
SIRET :	Code NAF :	Assurance :

représentée par Mme/M _____ en qualité de _____

2. Le tuteur / La tutrice (personne avec laquelle l'élève travaillera et qui participera à l'évaluation lors de la visite de l'enseignant) :

Nom et Prénom du tuteur (en entreprise) : _____ Mme/M _____

Fonction du tuteur dans l'entreprise : _____

Téléphone du tuteur (ligne professionnelle directe) : _____

Courriel du tuteur : _____

3. Les horaires journaliers de l'élève (rappel des articles 8, 9 et 10 du modèle national de la convention des PFMP) :

Élève stagiaire MINEUR ☐	En ce qui concerne la durée du travail, tous les élèves sont soumis à la durée hebdomadaire légale ou conventionnelle si celle-ci est inférieure à la durée légale. La durée de travail de l'élève mineur ne peut excéder 8 heures par jour et 35 heures par semaine. LE REPOS HEBDOMADAIRE DE L'ÉLÈVE MINEUR DOIT ÊTRE D'UNE DURÉE MINIMALE DE DEUX JOURS CONSECUTIFS. La période minimale de repos hebdomadaire doit <u>comprendre le dimanche</u>. Pour chaque période de vingt-quatre heures, la période minimale de repos quotidien est fixée à quatorze heures consécutives pour l'élève mineur de moins de seize ans et à douze heures consécutives pour l'élève mineur de seize à dix-huit ans. Au-delà de quatre heures et demie de travail quotidien, l'élève mineur doit bénéficier d'une pause d'au moins trente minutes consécutives. Le travail de nuit est interdit : - à l'élève mineur de seize à dix-huit ans entre vingt-deux heures le soir et six heures le matin, - à l'élève de moins de seize ans entre vingt heures et six heures. Ces dispositions ne peuvent pas faire l'objet d'une dérogation.
Élève stagiaire MAJEUR ☐	En ce qui concerne la durée du travail, tous les élèves sont soumis à la durée hebdomadaire légale ou conventionnelle si celle-ci est inférieure à la durée légale. Dans l'hypothèse où l'élève majeur est soumis à une durée hebdomadaire modulée, la moyenne des durées de travail hebdomadaires effectuées pendant la période en milieu professionnel ne pourra excéder les limites indiquées ci-dessus. En ce qui concerne le travail de nuit, seul l'élève majeur nommément désigné par le chef d'établissement scolaire peut être incorporé à une équipe de nuit.

	Matin	Après-midi
Lundi	De _____ à _____	De _____ à _____
Mardi	De _____ à _____	De _____ à _____
Mercredi	De _____ à _____	De _____ à _____
Jeudi	De _____ à _____	De _____ à _____
Vendredi	De _____ à _____	De _____ à _____
Samedi	De _____ à _____	De _____ à _____

4. Les tâches à observer ou à réaliser au cours de la période (à cocher) :

PÔLE D'ACTIVITÉS 1 : RÉCEPTION DES MARCHANDISES ET PRODUITS	
• Positionnement au sein d'un environnement professionnel spécifique	☐
• La préparation de la réception	☐
• La prise en charge de la réception	☐
• La mise en stock des marchandises ou produits	☐
• La participation aux activités liées à l'inventaire	☐

PÔLE D'ACTIVITÉS 2 : TRANSFERT EN SECURITÉ DES MARCHANDISES ET PRODUITS	
<i>La mise en service d'un engin de manutention, la conduite en sécurité d'un engin de manutention, les manœuvres en conduite d'engins de manutention, la fin de poste et maintenance de l'engin de manutention</i>	XXX
<i>Formation et évaluation en centre de formation, par les enseignants attestés</i>	

PÔLE D'ACTIVITÉS 3 : RÉALISATION DES OPÉRATIONS D'EXPÉDITION	
• Organisation de la préparation de commande	☐
• Réalisation de la préparation de commande ou le déstockage de produits	☐
• Préparation de l'expédition	☐
• L'expédition	☐
• La gestion éco-responsable de l'activité logistique	☐

Cachet de l'entreprise	Signature du Chef d'entreprise	Signature du Professeur